

Questions/réponses AAP DEPHY EXPE 3

La plupart des questions ci-dessous ont été posées lors du webinaire du 6 février dernier. Les questions relatives au contenu de l'AAP ont été regroupées en début de document, et celles concernant le volet administratif ou financier en fin de document.

Pour certaines réponses, un renvoi vers un moment précis du webinaire est proposé au lecteur au format [heure:minute:seconde].

D'une manière générale, ne pas hésiter à consulter le replay du webinaire AAP DEPHY EXPE : <https://www.youtube.com/watch?v=uKaenv4Fv54>

*Les questions posées après le webinaire sont précédées du préfixe : **PostWeb***

Cette foire aux questions sera mise à jour régulièrement.

Est-il possible de mettre en place cet AAP au sein d'un acteur privé (négoce, coop) chez des agriculteurs afin de les accompagner dans leur transition ?

Oui, c'est possible, en gardant bien à l'esprit l'approche « système ». Si les suivis sont faits chez des agriculteurs, cela correspondrait sans doute à un observatoire piloté. Les données des pratiques doivent être remontées dans un système d'information et faire l'objet d'évaluations multicritères.

Les expérimentations sur les pépinières de plantes ornementales sont-elles éligibles ?

Oui si l'approche système dans son ensemble est respectée. Cf projet Hortipot 2 sur Ecophytopic.

Le développement à grande échelle de solutions pour améliorer la biodiversité sont-elles éligibles ?

Pas vraiment directement, l'objet de l'AAP est essentiellement la réalisation et/ou suivi des systèmes de culture et aussi leur évaluation. Néanmoins, la biodiversité reste une thématique importante de l'AAP à projet, mais n'est qu'un composant d'une approche système où de multiples performances devraient être suivies.

Un projet peut-il être composé de plusieurs systèmes de culture testés ? Les systèmes de culture proposés doivent être sur 6 ans et non plus ?

Un projet peut tester plusieurs systèmes de culture et les systèmes de culture peuvent être plus long que 6 ans. Pour des successions de cultures de plus de 6 ans, il peut être envisagé des répétitions spatiales des systèmes (dispositif avec plusieurs parcelles du système de culture avec des cultures différentes). Sans être parfait, cela peut fournir des informations complémentaires sur ces systèmes avec de longues successions.

Les expérimentations en micro-parcelles sur des solutions alternatives sont-elles éligibles seules dans Dephy Expé (sans mise en application en parallèle dans une exploitation) ?

L'AAP est destiné à réaliser des essais systèmes pas des essais analytiques d'autres appels à projets le font.

Est-il possible de faire des essais plus factoriels sur 1 site, associé à des essais systèmes sur un autre site et à un observatoire pilote sur un troisième site afin d'étudier le système à différents niveaux ?

Les essais systèmes et les observatoires pilotés sont prioritaires dans l'appel à projet, l'essai plus factoriel envisagé sur un site devraient rester moins important en termes de mobilisation et serait considéré comme un essais satellite.

Une liste d'indicateurs d'impact est-elle définie pour tous les projets ?

Il n'y a pas d'indicateur pré-fléchés. Néanmoins, tous les indicateurs employés dans les projets EXPE 1 et EXPE 2 peuvent être de bonnes références. Les résultats de ces projets sont en partie sur ECOPHYTO PIC.

La répétition d'un système de culture (avec une seule parcelle pour chaque positionnement dans la rotation) sur plusieurs fermes dans un territoire suffit-elle pour avoir une représentativité scientifique, ou faut-il obligatoirement plusieurs répétitions sur chaque site ?

Cela dépend beaucoup de l'objectif et des différences que l'on veut mettre en évidence. Si on ne connaît le coefficient de variation des variables que l'on veut mesurer à partir d'autres études, le nombre de répétitions peut être calculé de différentes manières à contextualiser selon la nature et les attentes du projet.

Plusieurs secteurs de productions peuvent-ils être présents dans un même projet ?

Oui, avec un fil de conducteur. Cela peut être un atout d'un projet, dans lequel l'approche système et les évaluations multicritères doivent être envisagées

Quelles sont les principales différences entre observatoire piloté et réseau d'essais satellite ?

D'une manière générale l'observatoire piloté suivra l'ensemble du système de culture (souvent chez des agriculteurs). Les essais satellite expérimenteront seulement quelques leviers et éventuellement en réseau, sans forcément cerner l'ensemble du système de culture. Les essais satellites peuvent porter par exemple sur l'effet de tel ou produit de biocontrôle et telle ou telle technique de désherbage mécanique.

Que sont des "jumeaux numériques" ?

« Un jumeau numérique est une représentation actualisée, un modèle, d'une ressource physique réelle en fonctionnement. Il rend compte de l'état actuel de la ressource et comprend des données historiques pertinentes concernant la ressource. Les jumeaux numériques peuvent être utilisés pour évaluer l'état actuel d'une ressource et, plus important encore, pour en prévoir le comportement futur, en améliorer le contrôle ou en optimiser le fonctionnement ». (D'après le site Mathworks)

Pour en savoir plus <https://fr.mathworks.com/discovery/digital-twin.html>

Des dispositifs "complémentaires" à un dispositif principal (par ex expé système) sont-ils systématiquement nécessaires/"obligatoires" ?

Non, ce sont seulement des compléments possibles.

Avez-vous des exemples de projets DEPHY EXPE (dans les moutures précédentes) qui illustrent particulièrement bien la mise en place d'une dynamique partenariale à l'échelle de filière ou d'un territoire ?

EXPE R2D2 et MACCO sur ECOPHYTOPIC

Est-ce qu'un projet qui ne met pas en place d'essai système, mais qui s'appuie sur un réseau d'essais systèmes déjà en place pour développer des bioindicateurs de services écosystémiques adaptés à des systèmes sans phyto, serait éligible ?

Pas vraiment directement, l'objet de l'AAP est essentiellement la réalisation et/ou suivi des systèmes de culture et aussi leur évaluation. Néanmoins, la biodiversité reste une thématique importante de l'AAP à projet, mais n'est qu'un composant d'une approche système.

Des expé système déjà existantes peuvent-elles être éligibles à Dephy expé 3 ?

Oui mais l'intérêt de continuer devra être explicité.

Il est précisé dans le cahier des charges de fournir un data paper. Pouvez-vous donner qq compléments d'infos ?

Un Data paper (autres dénominations : Data descriptor, Data article, Data Briefs, Resource Announcements, Data Resource Profile) est un article scientifique évalué par les pairs et citable. Il décrit un jeu de données (data, data set), la méthode ayant permis de l'obtenir et le potentiel de réutilisation de ce jeu. Le Data paper ne décrit pas de résultats de recherche et ne contient ni discussion, ni conclusion. (site du CIRA)

<https://coop-ist.cirad.fr/gerer-des-donnees/publier-un-data-paper/1-qu-est-ce-qu-un-data-paper>

Dans le cas d'un observatoire piloté combiné à quelques parcelles d'agriculteurs, y a-t'il des critères obligatoires de choix des parcelles ?

Il n'y a pas de critères obligatoires. Néanmoins le choix et le nombre des parcelles doivent être en cohérence avec l'objectif du projet. Il est important que le protocole d'essai puisse permettre de tirer des conclusions adaptées.

Différentes publications traitent des schémas expérimentaux et puissance du dispositif expérimental. Certains éléments concernent des essais analytiques, des transpositions sont parfois possibles. Par exemple :

<https://ecophytopic.fr/pic/concevoir-son-systeme/guide-de-l'experimentateur-systeme>

<https://ecophytopic.fr/sites/default/files/Vol20-4-Deytieux%5B1%5D.pdf>

<https://hal.inrae.fr/hal-02791515/document>

<https://www.arvalis.fr/editions/la-puissance-d'une-experience>

<https://pbil.univ-lyon1.fr/R/pdf/puissance.pdf>

<https://pp1.eppo.int/standards/PP1-152-4-fr.pdf>

<https://agritrop.cirad.fr/399864/1/399864.pdf>

Formation : <https://www.arvalis.fr/formations/experimentation-conception-dun-protocole-dessai-analyse-et-interpretation-des-resultats>

Réduction d'au moins 50% des phytos par rapport à quel référentiel ?

Se baser sur les enquêtes pratiques culturales lorsqu'elles existent sinon expliciter la référence mobilisée.

Quel indicateur utiliser pour mesurer cette réduction des phytos ? Si je n'utilise que du biocontrôle dans mon essai système, considère-t-on que 0 phytos de synthèse est utilisé, et donc que l'objectif est atteint ?

L'IFT est l'indicateur pour mesurer l'intensité de recours aux produits de protection des plantes, produits de biocontrôle compris. L'objectif de réduction est atteint si on utilise que du biocontrôle, mais la durabilité des systèmes doit être évaluée et il est nécessaire de démontrer que le système conserve des performances acceptables dans le temps.

Chez des agriculteurs, est-il préférable de travailler plutôt en réseau de parcelles (expé multisites) ou sur un seul site ?

Il n'a pas de contraintes explicites à ce sujet, souvent les essais de ce type sont chez plusieurs agriculteurs. Tout dépend des objectifs expérimentaux du projet.

Y a-t-il un temps d'expérimentation minimal ?

4 ans

Dans le texte de l'appel à projet, il est évoqué le financement d'un réseau d'expé systèmes. Pouvez-vous confirmer que ce réseau est/sera le résultat de la somme des projets financés et non pas attendu dans chaque projet ?

Oui, le réseau n'est pas attendu dans chaque projet.

Lors d'un co-financement sur autre appel à projet, faut-il avoir la réponse de l'autre appel à projet avant de déposer pour l'AAP EXPE 3 ?

Non. Il est préférable de faire les différentes demandes d'aides aux différents financeurs potentiels. En cas de défaut de financement, prévenir les gestionnaires de l'AAP pour examiner les solutions (ex : revoir le périmètre du projet).

Pour les investissements (ex : plantation d'espèces pérennes), comment le rentrer dans les prévisionnels budgets qui sont à faire annuellement ?

Se référer au plan comptable qui doit permettre de savoir si la dépense est à considérer en fonctionnement ou en investissement. Si c'est un investissement, l'amortissement financé le sera au maximum pendant la durée du projet.

Possibilité d'avoir des années avec un budget différent entre année.

Voir réponse dans le webinaire [1:44:09]

Pour le financement des projets, au-delà de la subvention à hauteur des 75% de la dépense totale, est-il possible d'avoir d'autres sources de financement ?

Oui par autofinancement ou autre source de financement

Est-il possible de faire financer des indemnités pour des agriculteurs qui pourraient perdre des récoltes ? Et sur le temps qu'ils passent ?

Les paiements directs pour pertes de récolte ne sont pas pris en compte par l'OFB.

Pour le temps passé : soit les agriculteurs sont partenaires du projet avec les mêmes règles que les autres partenaires (taux de prise en charge à 75%), sinon peuvent être prestataires. Dans ce cas, le porteur ou partenaire qui fait appel à la prestation devra l'autofinancer en partie (à minima 25%).

Y a-t-il des incompatibilités avec des financements OFB et Agence de l'eau ?

Oui. Voir réponse webinaire [1:20:23]

Pourriez-vous citer un exemple d'une dépense inéligible, qui ferait une différence entre un montant d'assiette subventionnable et un montant de cout complet (hors salaires publics peut être) ?

Lors de l'évaluation technique, certaines dépenses peuvent être jugée sans lien avec le projet ou disproportionnée (supérieure à la pratique courante). Cela peut entraîner la mise à l'écart d'une dépense ou sa révision à la baisse. Il est donc important d'avoir une estimation juste et raisonnable des coûts.

Y aura-t-il bien une seule convention pour la durée du projet ou des conventions annuelles ?

Conventions annuelles pour l'instant mais convention pluriannuelle à l'étude avec l'OFB.

Le conventionnement se ferait directement avec l'OFB et non plus avec Chambres d'Agriculture France.

Si un projet dure 5 ans, faut-il déposer un seul dossier pour les 5 ans ou 5 dossiers annuels ?

Même si le conventionnement est annuel, cet AAP vie à financer des projets d'expérimentation pluriannuels. Donc, déposer un seul dossier. Par contre un phasage technique est demandé avec un bilan à mi-parcours du projet à réaliser.

Les salaires de la fonction publique ne sont pas éligibles mais sont-ils comptés dans cout total ? et de ce fait si le cout total des dépenses éligibles est inférieur à 75% du cout total salaire public inclus est-ce que cela signifie que l'on peut faire financer 100% du cout éligible ?

Salaire permanent des EPIC non considérée dans l'assiette des dépenses éligibles. Fera partie de l'autofinancement + Voir réponse webinaire [1:35:10]

Quel soutien de l'OFB en fonction de l'assujettissement ou non de la structure à la TVA ? et quels plafonds de dépenses indirectes ?

Voir réponse webinaire [1:51:50] + aide au calcul dans les formulaires qui seront à compléter lors du dossier finalisé + programme d'intervention de l'OFB en ligne.

PostWeb - Avez-vous des modèles de lettres d'engagement pour la mobilisation de potentiels partenaires ?

Un modèle de lettre d'engagement est disponible en téléchargement avec les autres documents relatifs à cet AAP.

PostWeb - La lettre d'intention doit-elle être signée de la structure pilote du projet ?

Il n'est pas nécessaire de faire signer la lettre d'intention